



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
4 QUAI DE VERSAILLES - CS 93503
44035 NANTES CEDEX 1

**Direction régionale des Finances publiques des
Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**
4 quai de Versailles
CS 93503
44035 NANTES Cedex 1
Téléphone : 02 40 20 50 50
Mél. : drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle gestion fiscale
Division de la Fiscalité des Particuliers et des
Missions foncières
Affaire suivie par : Sylvie RICHARD
Téléphone : 025128793
Mél. : sylvie-c.richard@dgfip.finances.gouv.fr

Cabinet n° 191

MME ALICE LENA-VANDERKAM
DIRECCTE DES PAYS DE LOIRE
INSPECTION DU TRAVAIL-SECTION 10
1A BD DE BERLIN
CS32421
44024 NANTES

Nantes le 17/11/2020

Objet : Demande d'avis suite à la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article 5,5 du décret n°82-453 du 228 mai 1982 modifié, en raison du désaccord sérieux et persistant opposant les représentants du personnel et leur direction sur le « Projet national de réorientation progressive d'une partie de l'activité des géomètres vers des travaux fiscaux ».

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 21 octobre dernier par lequel vous portez à ma connaissance les conclusions de l'enquête que vous avez diligentée sur la réorientation progressive d'une partie de l'activité des géomètres vers des travaux fiscaux, qui vous conduisent à demander le recours à un expert agréé.

En premier lieu vous estimez que les facteurs de risques psychosociaux identifiés en 2018 n'ont pas disparu, au vu du peu d'informations précises sur la mise en œuvre de la réorientation des missions des géomètres.

En second lieu, vous précisez que l'absence de données sur la situation personnelle des agents concernés, alors que la réorientation a déjà été amorcée, ne permet pas de faire un bilan précis des effets de la mise en œuvre de cette réforme sur leur santé et leur sécurité, ni sur les conditions de travail.

S'agissant du premier point, et comme vous l'avez indiqué, la réorientation des travaux des géomètres est une directive nationale datant de mars 2018.

Au niveau national, comme toute réforme d'ampleur, des groupes de travail pilotés par notre Direction Générale et portant sur la déclinaison de cette orientation tant du point de vue applicatif qu'organisationnel ont été mis en place.

Celui qui porte, notamment, sur le transfert de la représentation du bâti à l'IGN, également annoncé dans le contrat d'objectif et de moyens de la DGFiP, a débuté ses travaux en mars 2020 mais, du fait de la crise sanitaire, n'a pu les reprendre qu'au cours de l'été.

Les informations issues de ces groupes de travail seront communiquées aux géomètres au fur et à mesure de leur avancement, comme cela a toujours été le cas localement.

Les géomètres du 44 ont ainsi été informés des différentes évolutions de la mission au cours de groupes de travail et réunions auxquels ils ont participé et dont les dates vous ont été communiquées.

La direction locale décline les orientations qui lui sont données nationalement aux circonstances locales et les adapte.

Dans ces conditions, la désignation d'un expert au niveau local ne me paraît pas adaptée pour examiner l'impact de décisions nationales sur les personnels, alors même que celles-ci ne sont pas encore totalement arrêtées.

Sur le second point, sans minimiser l'impact que peut avoir tout changement des modalités de travail des agents sur leur quotidien, je vous rappelle que cette réorientation ne constitue pas une remise en cause des travaux des géomètres mais un simple rééquilibrage de ceux-ci sur des missions qui leur étaient déjà dévolues par le passé et pour lesquelles ils ont été formés dans le cadre de leur formation initiale.

Enfin, d'un point de vue pratique, la mise en œuvre de cette réorientation est très progressive et la part actuelle des travaux fiscaux des géomètres reste limitée.

En effet, et comme vous l'avez souligné, la situation sanitaire a ralenti la mise en œuvre de cette réorientation puisque les formations prévues en mai 2020 afin de compléter le parcours de formation des géomètres sur les évaluations foncières ont été suspendues.

Par ailleurs, les géomètres ont été très fortement mobilisés à compter du mois de septembre 2019 (et ils le restent à ce jour) sur le chantier de la Représentation Parcelle Cadastre Unique (RPCU), mission d'importance qui mobilise les équipes de façon prépondérante sur les travaux topographiques. et qui doit se poursuivre jusqu'en décembre 2021.

Dans les faits, le projet de réorientation des géomètres sur des missions fiscales n'a eu à ce jour en Loire-Atlantique, qu'un impact très limité sur le quotidien de ces agents puisque leur taux d'activité sur des missions topographiques est évalué à ce jour à 93%.

Dans ces conditions, le recours à un expert agréé ne me semble pas opportun.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'administratrice générale des Finances publiques,



Véronique PY